Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 044-214401358-20251212-2025_59_SG-AR

Folio n° 2025/59/SG

Paraphe fait par Le Maire : Norbert Samama

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
CANTON DE LA BAULE-ESCOUBLAC
COMMUNE DU POULIGUEN

DÉCISION DU MAIRE du 12 décembre 2025

Objet : Tarifs communaux 2026 – « Travaux exécutés par les Services Techniques et Location de matériel technique »

LE MAIRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122- 22 - alinéa 2 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire ;
VU la délibération n°2020/07/02 du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal :

- a délégué ses pouvoirs au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, conformément à l'article L 2122-22 alinéa 2, « de fixer, dans la limite de 1 600 € par tarif, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal », avec obligation de rendre compte à chaque Conseil Municipal, des décisions prises ;

CONSIDERANT qu'il convient, chaque année, de réactualiser les tarifs communaux ;

DECIDE

Article 1 Les tarifs communaux concernant les « Travaux exécutés par les Services Techniques et la location de matériel technique » sont fixés pour l'année 2026 comme indiqué au tableau ci-annexé.

Article 2 La présente décision prendra effet à compter du 1er janvier 2026.

Article 3 La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Comptable du Trésor, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Au POULIGUEN, le 12 décembre 2025

Signé numériquement le 24/12/2025
Norbert SAMAMA

MAIRIE DU POULIGUEN 44510

Maire du Pouliguen

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 044-214401358-20251212-2025_59_SG-AR

TARIFS COMMUNAUX 2026
TRAVAUX ST

LIBELLE	UNITE	TARIFS 2025	TARIFS 2026
1 - BRANCHEMENT SUR COLLECTEUR E.P.			
. Terrassement en tranchée	m3	56,93 €	58,06 €
. Regard eau pluviale	U	351,90 €	358,94 €
. Regard à grille	U	274,28 €	279,76 €
. Regard de visite circulé	U	983,25 €	1 002,92 €
. Fourniture et pose de tuyaux PVC compris ouverture de tranchée			
ø 140	le metre linéaire	77,63 €	79,18 €
ø 141		0,00 €	0,00 €
ø 160	le metre linéaire	82,80 €	84,46 €
ø 200	le metre linéaire	103,50 €	105,57 €
ø 250	le metre linéaire	119,03 €	121,41 €
ø 315	le metre linéaire	134,55 €	137,24 €
. Fourniture et pose de canalisation béton			
ø 300	le metre linéaire	103,50 €	105,57 €
ø 400	le metre linéaire	139,73 €	142,52 €
2 - TERRASSEMENT			
Découpe à la scie	le metre linéaire	8,28 €	8,45 €
Scarification	m²	5,18 €	5,28 €
Dépose de bordure	le metre linéaire	15,53 €	15,84 €
Terrassement	m3	38,30 €	39,06 €
3 - VOIRIE			
GNT 0/31,5	M3	77,63 €	79,18 €
Enrobé noir	m²	20,70 €	21,11 €
Revêtement béton désactivé	m²	65,21 €	66,51 €
Bi couche gris	m²	8,28 €	8,45 €
Pose de pavés	m²	113,85 €	116,13 €
Fourniture et pose de caniveau béton CC1	le metre linéaire	51,75 €	52,79 €
Fourniture et pose de caniveau béton CS1	le metre linéaire	36,23 €	36,95 €
Fourniture et pose de bordure béton T2	le metre linéaire	46,58 €	47,51 €
4 - BUSAGE DE FOSSE			
. Fourniture de tuyau armé			
ø 300	le metre linéaire	100,40 €	102,40 €
EXECUTION DE TRAVAUX		0,00 €	
Ouvrier professionnel	€/heure	40,37 €	41,17 €
. Reprise peinture routière	mètre carré	41,40 €	42,23 €
MATERIEL		0,00 €	
. Camion services techniques avec chauffeur	€/heure	77,63 €	79,18 €
. Cylindre double bille avec chauffeur	€/heure	129,38 €	131,96 €
. Tracto-pelle avec chauffeur	€/heure	113,85 €	116,13 €
. Fourgonnette - Type C 15	€/heure	70,38 €	71,79 €
. Camionnette - type master avec chauffeur	€/heure	72,45 €	73,90 €